

Département du Calvados

Commune de
Louvigny

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'Aménagement et de
Développement Durables

PADD

Pièce n° **2**



Révision du POS en PLU

Prescrite le 01-06-2011 / Arrêtée le 17-05-2016 / Approuvée le

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD	9
ORIENTATION 1 : CONFORTER L'IDENTITÉ VILLAGEOISE ET LE RÔLE DE JARDIN DE L'AGGLOMÉRATION TOUT EN MAINTENANT UNE DYNAMIQUE URBAINE AFFIRMÉE	10
ORIENTATION 2 : FÉDÉRER LES LIENS INTERNES ET ASSURER LES LIAISONS VERS L'EXTÉRIEUR	13
ORIENTATION 3 : OFFRIR UN CADRE DE VIE EXEMPLAIRE	16



PREAMBULE

Le PADD (document du dossier du Plan Local d'Urbanisme), définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire de la commune.

Il est l'outil de la politique d'aménagement et de développement globale, cohérente et affirmée d'un Projet de Territoire.

Le PADD définit les orientations générales des politiques :

- d'aménagement,
- d'équipement,
- d'urbanisme,
- de paysage,
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD arrête les orientations générales concernant :

- l'habitat,
 - les transports et les déplacements,
 - le développement des communications numériques,
 - l'équipement commercial,
 - le développement économique
 - les loisirs
- retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ce document présente donc les objectifs de la politique d'aménagement qui doivent définir la manière dont la commune envisage son développement dans les années à venir, et les dispositions dont elle souhaite se doter pour atteindre ces objectifs.

A ce titre, il fournit le cadre d'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et des dispositions réglementaires qui sont inscrites dans le règlement (écrit et graphique) du PLU.

Le PADD constitue ainsi la véritable « clef de voûte » du PLU.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Louvigny s'appuie sur les conclusions du diagnostic territorial préalable, véritable "état des lieux" de la commune. C'est donc sur la base de ces conclusions que la municipalité précise dans le PADD la manière dont elle se projette dans l'avenir, et planifie son développement à moyen et long termes.

Le PADD de Louvigny **affirme les principes majeurs des lois SRU, Grenelle et Alur et prend en compte dans un principe de compatibilité, les orientations de Caen Métropole développées dans le SCOT et celles de Caen la mer développées dans le PLH et le PDU.**



LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

ORIENTATION 1 : CONFORTER L'IDENTITÉ VILLAGEOISE ET LE RÔLE DE JARDIN DE L'AGGLOMÉRATION TOUT EN MAINTENANT UNE DYNAMIQUE URBAINE AFFIRMÉE

DÉCLINAISON DE L'ORIENTATION 1 ET SES PRINCIPES D' ACTIONS



1. VALORISER LES SYMBOLES DE L'IDENTITÉ VILLAGEOISE

- **Préserver le centre-bourg et plus particulièrement son patrimoine bâti et naturel remarquables** (*protection des murs anciens, bâtiments remarquables, bords de l'Orne, ... au titre des articles L151-19 et 23 du code de l'urbanisme ; reconversion de l'ancienne ferme, ...*).
- **Maintenir l'identité du hameau du Mesnil** (*valorisation de l'ancienne gare et du «point d'attente», préservation de la trame urbaine historique, reconversion d'anciens bâtis à usage d'habitation ou touristique, protection des bâtiments remarquables, ...*).
- Préserver le **chemin meunier** : entretien et mise en réseau avec les liaisons douces communales et de l'agglomération.

2. CONFORTER LE POSITIONNEMENT DE LOUVIGNY EN TANT QUE JARDIN DE L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE

- **Préserver les coeurs de nature**, notamment identifiés au SCOT de Caen métropole et supports de biodiversité et d'espaces récréatifs (parc périurbain). **Sauvegarde** des espaces protégés au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des berges de l'Orne et de l'Odon.
- **Inscrire la commune dans les parcours touristiques et de loisirs de l'agglomération** par une mise en réseau des circulations douces, préservation du parc périurbain, ... permettant entre autres la **valorisation des espaces naturels d'exception** (ENS et berges de l'Orne et de l'Odon) et d'**améliorer les conditions de desserte vers l'extérieur de la commune**.
 - => **Valoriser et aménager un itinéraire cyclable continu et jalonné entre Louvigny et Caen, ainsi que vers les communes limitrophes** pour offrir une solution efficace pour les nombreux déplacements domicile-travail effectués vers/ depuis Caen (adapter les aménagements existants : qualité de roulement, largeur de l'aménagement, signalisation réglementaire et directionnelle)
 - => Valoriser la présence de la **voie verte départementale de la Suisse Normande** qui assure la liaison entre Caen et Clecy (information et communication, aménagements d'itinéraires de rabattement depuis les différentes polarités du territoire, valorisation de cet itinéraire commune support privilégié pour favoriser la «remise en selle» de la population).

ORIENTATION 1 : CONFORTER L'IDENTITÉ VILLAGEOISE ET LE RÔLE DE JARDIN DE L'AGGLOMÉRATION TOUT EN MAINTENANT UNE DYNAMIQUE URBAINE AFFIRMÉE

DÉCLINAISON DE L'ORIENTATION 1 ET SES PRINCIPES D' ACTIONS



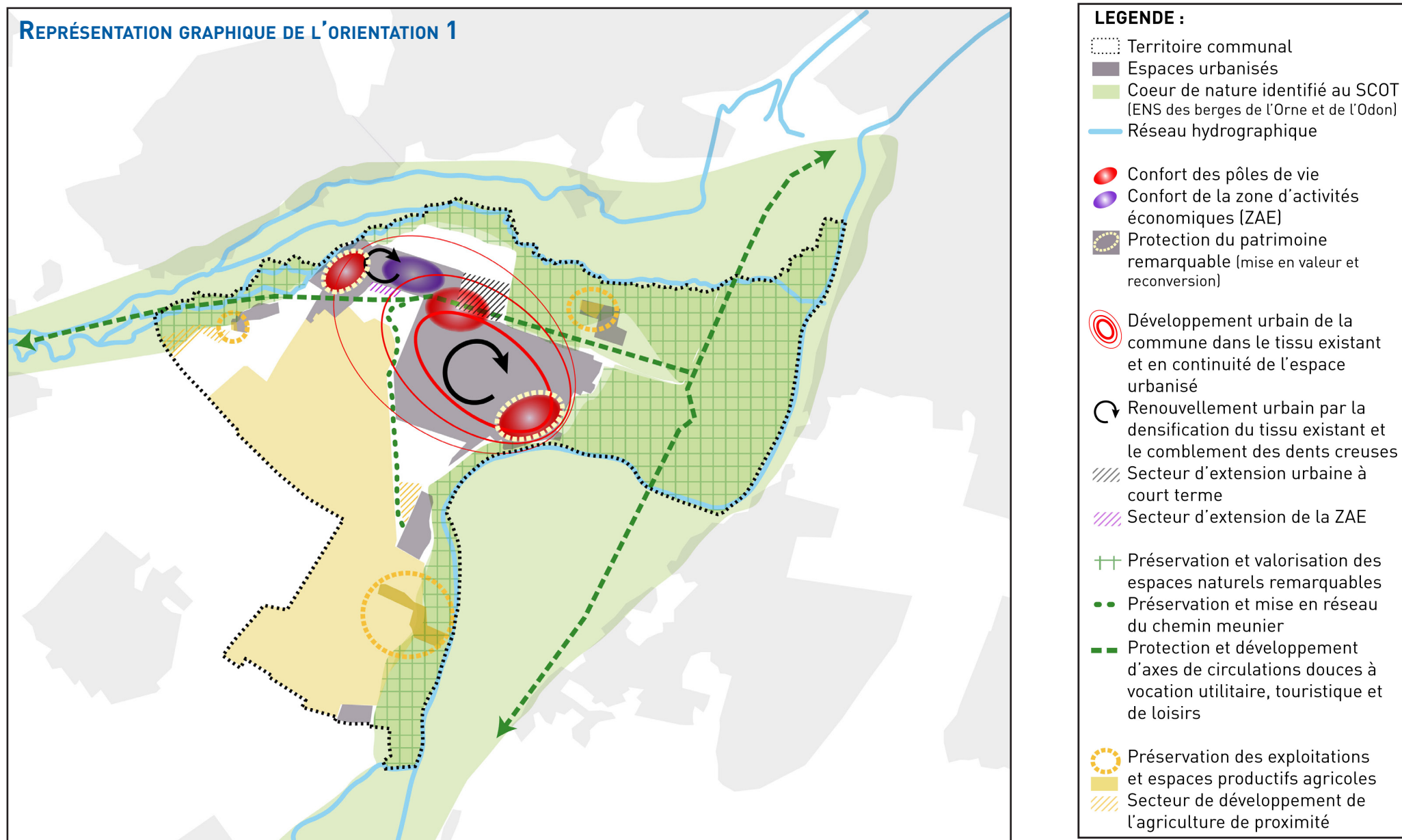
3. RENFORCER LES PÔLES DE VIE DE LA COMMUNE AFIN DE MAINTENIR UNE DYNAMIQUE URBAINE AFFIRMÉE ET ATTEINDRE 3 000 HABITANTS EN 2025

- **Maintenir une masse critique de population dans le centre-bourg** en privilégiant la densification du tissu urbain existant et le comblement des dents creuses afin de le dynamiser et conforter son rôle central.
- **Renforcer la nouvelle polarité en entrée de ville** en privilégiant le renouvellement du tissu urbain existant et les extensions urbaines en continuité du tissu existant.
- **Valorisation du hameau du Mesnil** via la mise en perspective de l'ancienne gare le long de la voie verte et l'utilisation rationnelle du foncier (déplacement d'activités peu qualifiantes au profit d'habitat adapté aux besoins de la population et d'une requalification de l'espace public).
- Maintenir une **offre qualitative en équipements et services et adaptée aux besoins** de la population (adéquation/équilibre entre nombre d'habitants et capacités des établissements scolaires, développement de pôles médicaux, renforcement des pôles sportifs, maintien des équipements structurants).

4. MAINTENIR UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

- **Conforter la zone d'activités économiques** en favorisant sa densification et extension mesurée, tout en maîtrisant l'impact paysager (mise en place d'un Règlement Local de la Publicité - RLP).
- **Valoriser le pôle commercial** en entrée de ville en améliorant son accès depuis les autres quartiers et en maîtrisant l'impact paysager (mise en place d'un Règlement Local de la Publicité - RLP).
- **Préserver l'activité agricole** en inscrivant notamment des zones tampon autour des exploitations afin d'assurer leur pérennité, en favorisant la diversification (développement de l'agriculture biologique et de proximité, ...) et en limitant au maximum l'urbanisation des terres exploitées.
- **Permettre et renforcer l'accueil d'activités économiques et services non nuisibles** dans le tissu urbain résidentiel via **le développement de la fibre numérique** (télétravail) sur l'ensemble du territoire communal, afin de **favoriser la mixité fonctionnelle**.
- **Permettre l'extension du golf**, tout en maîtrisant son insertion paysagère et son impact sur l'activité agricole

ORIENTATION 1 : CONFORTER L'IDENTITÉ VILLAGEOISE ET LE RÔLE DE JARDIN DE L'AGGLOMÉRATION TOUT EN MAINTENANT UNE DYNAMIQUE URBAINE AFFIRMÉE



ORIENTATION 2 : FÉDÉRER LES LIENS INTERNES ET ASSURER LES LIAISONS VERS L'EXTÉRIEUR

DÉCLINAISON DE L'ORIENTATION 2 ET SES PRINCIPES D' ACTIONS

Zone de rencontre



Zone 30



1. REPENSER LE RÉSEAU DE DÉPLACEMENTS AU SEIN DE LA COMMUNE EN FAVORISANT LES CONNEXIONS DIRECTES ENTRE LES ESPACES NATURELS, LE CENTRE-BOURG, LE HAMEAU DU MESNIL, L'ENTRÉE DE VILLE MAJEURE ET L'AGGLOMÉRATION CAENNAISE

- **Affirmer un axe de vie fédérateur**, connectant les principales polarités et quartiers de la commune et support de vie locale (cohabitation des usages, modes de déplacements et fonctions urbaines). **Un axe de vie visant le développement d'autres fonctions sur la voie et la sécurisation des déplacements des modes alternatifs à l'automobile.**
- **Mise en place d'une zone de rencontre dans le coeur de village** permettant la complète mixité de circulation entre tous les usagers (piétons, cyclistes, usagers motorisés, transports collectifs, ...), mais où **les piétons bénéficient de la priorité sur l'ensemble des autres usagers.**
- **Pacification de la circulation automobile**, via le développement de zones de circulation apaisée de type «quartiers à 30 km/h» au sein des secteurs résidentiels : amélioration de la sécurité routière et de la qualité des espaces publics, développement de la vie locale, amélioration de la fluidité de la circulation, de la cyclabilité et la marchabilité du réseau viaire, ...
- **Affirmer et valoriser un réseau de déplacements pour les modes doux**, pour assurer une continuité des déplacements doux sur le territoire et assurer les liens entre les différentes polarités de la commune.
- Assurer une **meilleure perméabilité de la maille urbaine** dans les nouvelles opérations pour assurer le lien entre les différents quartiers.
- **Améliorer les conditions de desserte vers l'extérieur** de la commune : aménagement/valorisation des itinéraires modes doux entre Louvigny et Caen, aménagement d'une aire de covoiturage spontané et bornes de recharge pour véhicules électriques (au droit de l'entrée de la zone commerciale) et création d'un nouvel accès routier sur la RD 405 afin de faciliter les liaisons depuis la commune vers Caen.

ORIENTATION 2 : FÉDÉRER LES LIENS INTERNES ET ASSURER LES LIAISONS VERS L'EXTÉRIEUR

DÉCLINAISON DE L'ORIENTATION 2 ET SES PRINCIPES D'ACTIONS

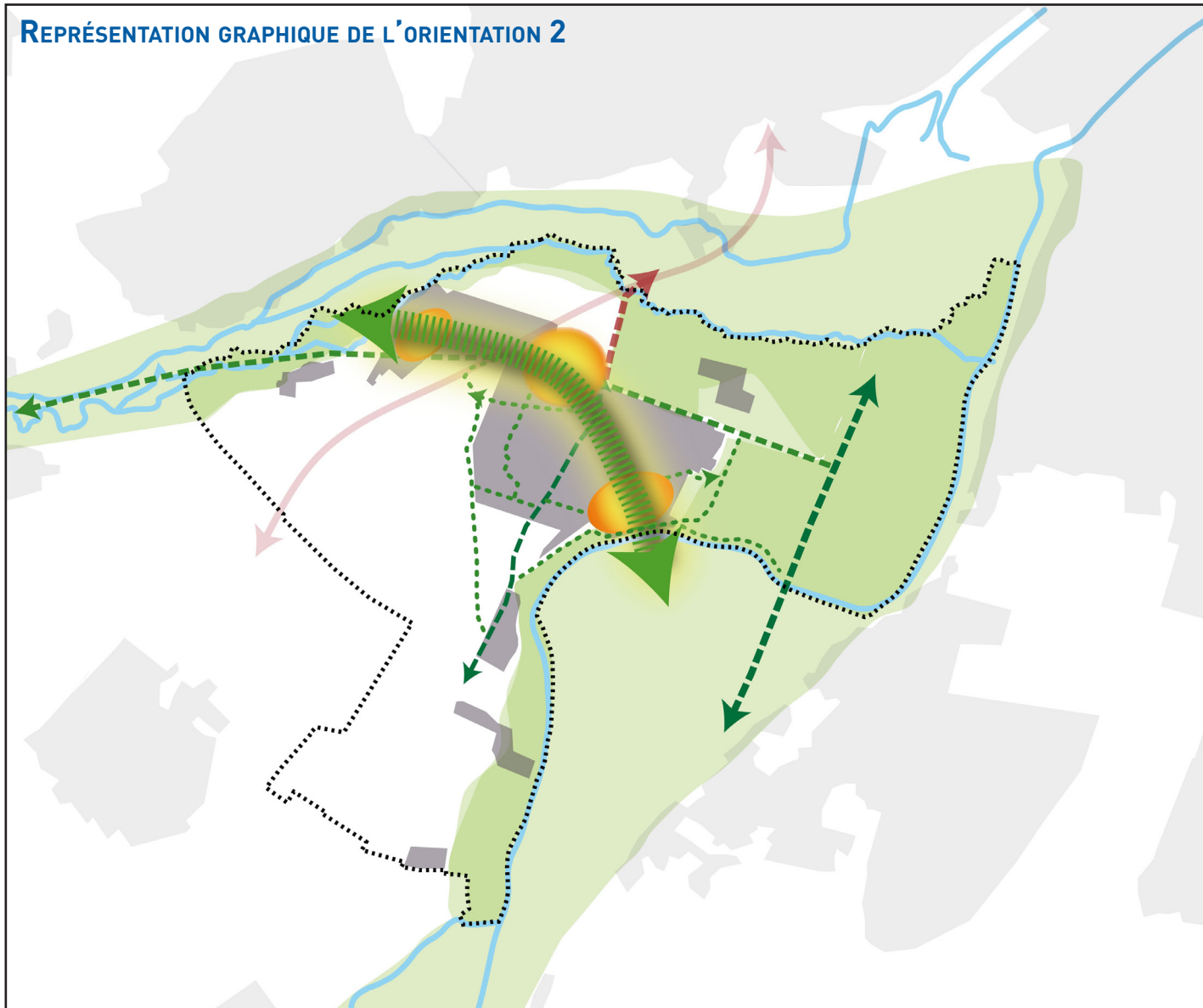


2. ASSURER UNE VIE SOCIALE DYNAMIQUE VIA UN NOUVEL AXE DE VIE FÉDÉRATEUR

- **Promouvoir des formes et organisations urbaines centrées autour des pôles de vie**, dans un objectif de réduction de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain, mais également afin de **maintenir une masse critique de population dans les principaux pôles de vie synonyme de vie sociale active**.
- **Adapter l'offre en logements aux parcours résidentiels afin de répondre à des objectifs de mixité sociale**, en diversifiant les gammes et types des nouvelles constructions (notamment par la limitation du poids des logements individuels et en favorisant la production de logements en locatif social et accession sociale à la propriété)
- Favoriser la **mixité intergénérationnelle** au sein de la commune en accentuant la production de logements T3-T4 allant du petit collectif avec ascenseur, à l'individuel sur parcelles de taille maîtrisée, en passant par le logement intermédiaire.
- **Permettre l'accueil de toutes les populations en répondant aux besoins spécifiques** des personnes à mobilité réduite (PMR) et en respectant les objectifs affichés en termes de logements sociaux, du PLH en vigueur sur l'ensemble de la commune.
- **Créer ou valoriser des espaces publics centraux**, composantes de l'axe de vie, lieux de rencontre et de vie, afin de faire coexister aux mieux les populations qui partagent le même territoire, et par extension, leurs usages, parfois différenciés : les berges de l'Orne, la place de la vieille ferme, les places attenantes aux équipements scolaires, le parvis de la zone commerciale, la place du Mesnil autour de l'ancienne gare, ... mais aussi **permettre et favoriser la réalisation d'espaces collectifs à usage privé qui viennent en complément des espaces publics**.
- **Assurer le maintien, voire le développement, de commerces, équipements et services nécessaires aux habitants**

ORIENTATION 2 : FÉDÉRER LES LIENS INTERNES ET ASSURER LES LIAISONS VERS L'EXTÉRIEUR

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE L'ORIENTATION 2



LEGENDE :

- Territoire communal
- Espaces urbanisés
- Coeur de nature identifié au SCOT (ENS des berges de l'Orne et de l'Odon)
- Réseau hydrographique
- Pôles de vie sociale (concentration d'habitat et espaces publics centraux)
- Axe de vie fédérateur, connexion des pôles de vie et espaces de nature, support de liens sociaux
- Mise en place d'un réseau de circulation favorisant l'usage des modes doux, pacification de la circulation automobile
- Amélioration des conditions de desserte vers l'extérieur

ORIENTATION 3 : OFFRIR UN CADRE DE VIE EXEMPLAIRE

DÉCLINAISON DE L'ORIENTATION 3 ET SES PRINCIPES D' ACTIONS



1. PROMOUVOIR DES FORMES ET ORGANISATIONS URBAINES ÉCONOMES EN FONCIER ET EN DÉPLACEMENT

- **La consommation de l'espace à Louvigny entre 2000 et 2011 s'est étendue sur environ 25 hectares en extension urbaine. Le scénario retenu nécessitera la consommation foncière de 10,5 ha jusqu'en 2025 (~ 2,4 fois moins qu'au cours de la période précédente) dont seulement 6,2 ha en extension (4 fois moins qu'au cours de la période précédente).**
- **Promouvoir des formes urbaines et typologies bâties compactes, limitant la consommation foncière** et permettant de lutter contre l'étalement urbain, en imposant notamment une densité minimale moyenne nette de 31 logements par hectare sur l'ensemble des nouvelles opérations de plus d'un hectare.
- **Encourager les constructions s'inscrivant dans une démarche de développement durable**, permettant notamment une architecture contemporaine favorisant les adaptations liées à la recherche d'une moindre consommation d'énergie où à l'intégration des énergies renouvelables, dont le solaire thermique, le photovoltaïque, ... et la gestion des eaux pluviales
- **Favoriser l'urbanisation dans des zones accessibles aux transports collectifs, desservies par les réseaux numériques et intégrant une offre de stationnement sécurisé pour le vélo** afin de limiter les déplacements en véhicules individuels
- **Anticiper pour mieux maîtriser** le développement à long terme de la commune

2. ASSURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA COMMUNE

- **Préserver et valoriser les coeurs de nature de l'agglomération caennaise**, supports de la trame verte et bleue, par la mise en place notamment d'itinéraires doux contribuant à inscrire durablement la commune dans les parcours touristiques et de loisirs.
- **Favoriser la naissance d'un corridor entre les berges de l'Orne et de l'Odon**, en y associant un linéaire de bonne qualité écologique (strates arbustive et arborescente) permettant le passage de la faune au travers du maillage urbain.
- **Maintenir une part conséquente de jardins privés et inciter au «verdissement» des parcelles privées**, supports de la trame verte urbaine (petit paysage, nature ordinaire).
- **Préserver la ressource en eau** par le respect des périmètres rapprochés de captage d'eau potable protégés de toute urbanisation et engager un dialogue avec les exploitants agricoles afin de **limiter l'utilisation d'intrants**.
- **Protéger et développer les boisements et haies boisées stratégiques** participant à la lutte contre le ruissellement, l'érosion des sols, le vent et agrémentant le paysage.

ORIENTATION 3 : OFFRIR UN CADRE DE VIE EXEMPLAIRE

DÉCLINAISON DE L'ORIENTATION 3 ET SES PRINCIPES D' ACTIONS

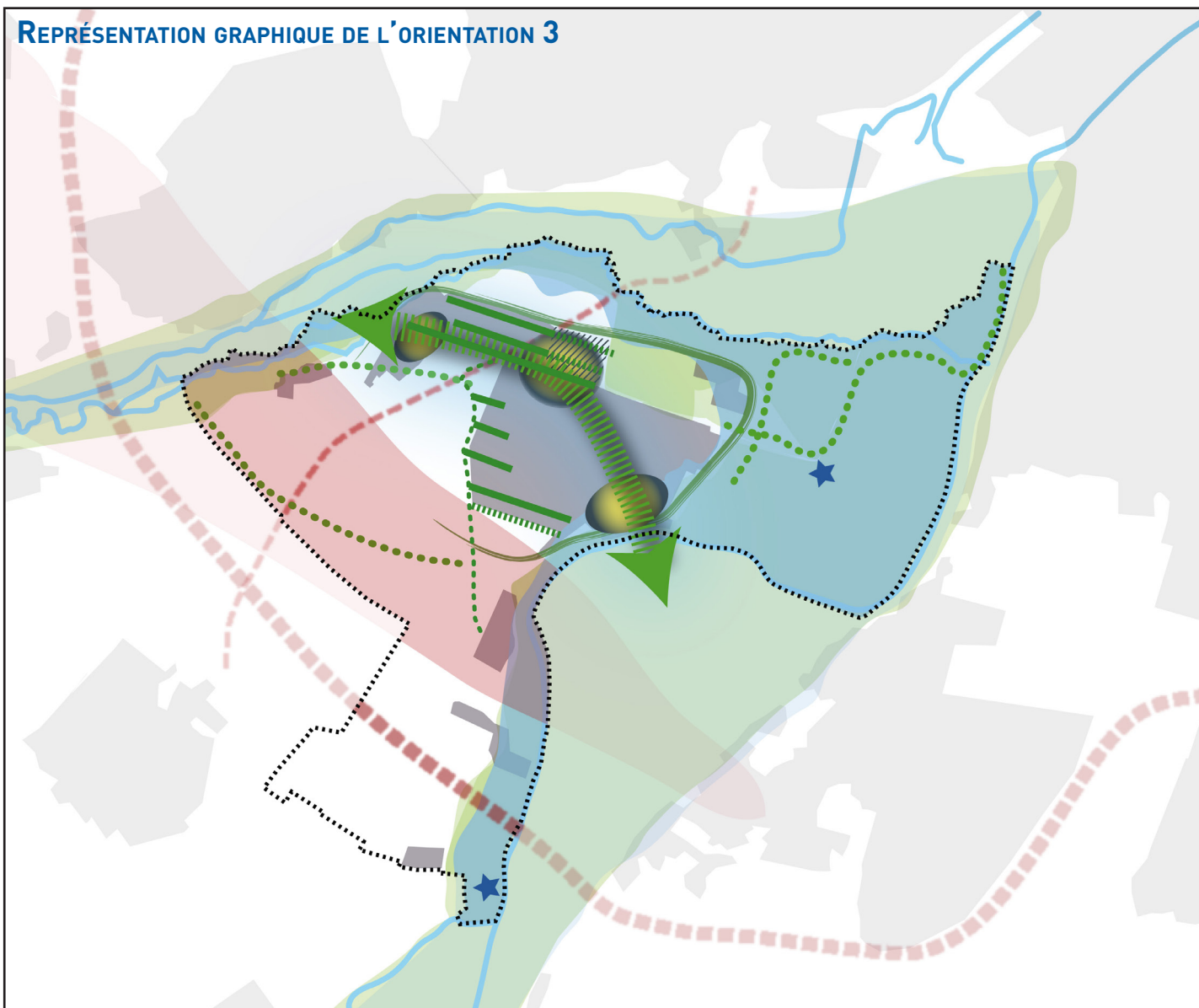


3. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET NUISANCES DANS TOUTE OPÉRATION D'URBANISATION

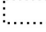

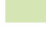











- Prendre en compte le **risque inondation** par débordement de l'Orne et de l'Odon, les remontées de nappes et le ruissellement des eaux pluviales, en évitant notamment de densifier l'habitat sur les zones à risques de la commune.
- Tenir compte des **nuisances sonores** des infrastructures de transport routier (RN 814 et RD 405) et de l'aéroport de Caen Carpiquet dans les futurs projets d'urbanisation.

ORIENTATION 3 : OFFRIR UN CADRE DE VIE EXEMPLAIRE

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE L'ORIENTATION 3



LEGENDE :

-  Territoire communal
-  Espaces urbanisés
-  Cœur de nature identifié au SCOT (ENS des berges de l'Orne et de l'Odon)
-  Réseau hydrographique
-  Secteurs d'urbanisation et de densification préférés
-  Secteur d'extension urbaine à court terme
-  Interface/frange paysagère
-  Axe de vie fédérateur, support de la trame verte urbaine et corridor entre les berges de l'Orne et de l'Odon
-  Boisements et haies boisées à préserver et développer
-  Longues vues paysagères existantes
-  Création de longues vues paysagères
-  Protection des zones de captage
-  Prise en compte des risques liés à l'eau (inondation, remontée de nappes)
-  Prise en compte des nuisances sonores (aéroport, infrastructures routières)